



## AVENANT CONVENTION D'ADHESION BINDOC

La Commune de LECTOURE a adhéré au service du Bureau d'Information et de Documentation (BInDoc) du CDG32 par convention en date du 27 mai 1998

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil d'administration du CDG32 a décidé d'intégrer dans les prestations proposées par le BInDoc l'assistance administrative dans le cadre de du référent déontologue de l'élu local pour l'ensemble des démarches de la saisine jusqu'à la délivrance de l'avis du référent déontologue.

Suite à la création de cette nouvelle mission rattachée au service du BInDoc, il convient d'actualiser les prestations assurées par ce service au bénéfice des adhérents par le présent avenant.

Ceci exposé,

### ENTRE

**La Commune de LECTOURE**, représentée par son Maire, M. Xavier BALLENGHIEN, agissant es qualité en vertu d'une délibération en date du .....,  
ci-après désignée "l'adhérente" d'une part

### ET

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers** représenté par son président, M. Didier DUPRONT, en vertu d'une délibération en date du 23 octobre 2020  
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Il est ajouté à l'article 2 de la convention d'adhésion au service du BInDoc du CDG32 la mission suivante :

. l'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l'élu local.

Vu pour être annexé à la délibération en date du 7 MAI 2024

Le reste de la convention d'adhésion au service du BInDoc reste inchangée

Fait à AUCH, le ...

Pour la Commune de LECTOURE  
Le Maire,



  
Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Pour le Centre de Gestion de la FPT du Gers  
Le Président,

Xavier BALLENGHIEN